

Document d'accès aux parcs à conteneurs :  
Cas particuliers

2014

Nous Soussignés, Bourdeaud'Huy Jean-Pierre, Bourgmestre  
Et Maes Marie-Rose, Directrice Générale de la commune de Mont-de-l'Enclus

Atteste par la présente que :

Madame, Monsieur

Domiciliés

utilisant le véhicule immatriculé :

est autorisé à se rendre aux parcs à conteneurs du Sud Hainaut.

Motif de la dérogation :

- Inscrit au rôle de la taxe « Déchets – Enlèvement et traitement des immondices »
- Inscrit à l'adresse suivante en date du ..... :  
Rue : ..... n° : .....  
Code Postal : ..... Commune : .....
- Propriétaire ou occupant d'une seconde résidence :  
Rue : ..... N° : .....  
Code Postal : ..... Commune : .....

Validité de l'autorisation du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014

Signature du demandeur

La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,

MAES M.R.

BOURDEAUD'HUY

Cette autorisation doit impérativement être présentée lors du passage sur le parc à conteneurs.  
Cette autorisation n'enlève en rien le respect du règlement en vigueur sur les parcs à conteneurs.

Fait en 3 exemplaires originaux :

1 pour l'administration communale,

1 pour le demandeur à présenter lors du passage sur le parc,

1 pour l'Intercommunale IPALLE.